

Ralentisseurs

Ces équipements, utilisés pour réduire la vitesse des Véhicules à moteur, sont des obstacles plus ou moins délicats à franchir pour les cyclistes.

Ralentisseurs de type dos d'âne

Charte cyclable FFCT:

Les ralentisseurs doivent limiter la vitesse des automobiles sans décourager les "circulations douces". Pour le confort et la stabilité des cyclistes, la FFCT préfère les coussins aux aménagements de type dos d'âne.



Coussins et Plateaux

Ces équipements sont régis par les recommandations techniques du CERTU, tant en matière d'utilisation qu'en matière de réglementation.

Quand ils répondent aux recommandations, **les coussins** constituent une bonne solution pour les cyclistes ; ils peuvent les contourner sans changer de trajectoire. Par contre, il ne faut pas qu'à leur hauteur, soient implantés sur le trottoir des potelets ou des bordurettes – risque d'accroche par les pédales -.



Charte cyclable FFCT:

La FFCT est favorable à ce type de ralentisseur des véhicules à moteur car il ne pénalise pas le cycliste à condition que soit respectée sa libre circulation sur une largeur minimale de 0,70 m entre le coussin et la bordure du trottoir.



Publier - Gros Bissinges



Ces coussins sont réalisés soit en béton préfabriqués - éléments ancrés sur la voirie - ou en matériaux de synthèse, assemblés. **La FFCT demande la suppression de ces derniers** qui présentent de nombreux risques de chutes: soit par glissement des pneus soit par création d'espaces entre plaques suite à leur désolidarisation de la chaussée sous l'effet des sollicitations liées au trafic.



Bel exemple de dégradation de coussins berlinois en matériaux synthétiques



ANNECY – Avenue du Parmelan
Les places de stationnement aux abords du coussin berlinois devraient être supprimées (ouverture de porte!!)

La traversée de rails pour les cyclistes est toujours un passage délicat, surtout en cas de traversée biaise.

Dans le cas ci-joint, rencontré à Cran Gevrier, rue d'Aléry, la situation est compliquée par la présence, avant cette traversée, de coussins berlinois entre potelets, de part et d'autre de la voie routière. Cet équipement réalisé afin de limiter la vitesse d'attaque de la voie ferrée, par les véhicules à moteur, est une zone délicate à négocier pour les cyclistes.



Les plateaux, dispositifs plus longs que les coussins, sont implantés sur toute la largeur de la chaussée afin de limiter les vitesses des Véhicules à moteur. Ils ne posent pas de problème insurmontable aux cyclistes à condition que l'angle d'attaque respecte le seuil zéro (*avis de la FFCT*).

